

# Face aux catastrophes

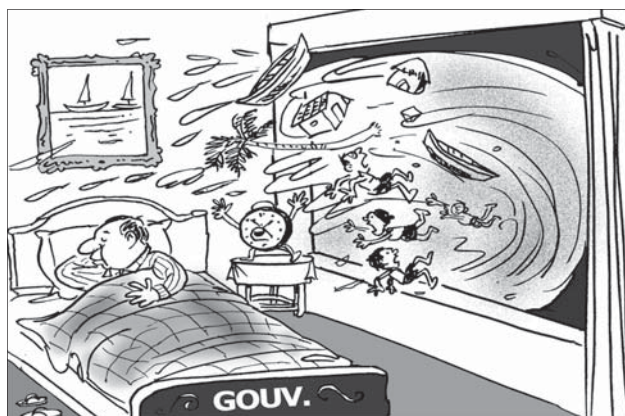
Après une catastrophe comme celle qui vient de frapper le Chili, les efforts de réhabilitation et de reconstruction devraient s'inspirer d'une démarche participative

Le 27 février 2010, le Chili était frappé par un tremblement de terre de magnitude 8,8 puis par un tsunami qui a dévasté la côte. Les autorités ont fait état de 500 morts, 96 disparus, 800 000 blessés et déplacés. Les dégâts matériels sont évalués à 30 milliards de dollars, soit 17 % du Produit intérieur brut. Cette catastrophe vient après une série de calamités naturelles qui se sont produites dans une période récente en diverses régions de la planète. Entre fin septembre et début octobre 2009, les Philippines ont été durement touchées par trois typhons successifs (Ketsana, Parma et Miranae) qui ont provoqué beaucoup de dégâts et de destructions, affecté environ 10 millions de personnes et tué un millier. Le 29 septembre 2009, un séisme sous-marin de magnitude 8 situé dans la région des Îles Samoa déclenchait un tsunami, avec d'importants dégâts et pertes de vies humaines aux Samoa indépendantes, aux Samoa américaines et à Tonga. La plupart des victimes (189 au moins) étaient des Samoa indépendantes. Un jour plus tard, un tremblement de terre de magnitude 7,6 touchait l'île indonésienne de Sumatra, faisant plus d'un millier de victimes. Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7 frappait Haïti, affectant plus de 3 millions de personnes et faisant 230 000 morts, 300 000 blessés et un million de sans-abri.

Les récentes catastrophes naturelles ont donc touché des millions de gens, détruit des maisons, des écoles, des hôpitaux, des routes et autres infrastructures, et bouleversant évidemment les moyens d'existence. On voit bien que les populations restent toujours vulnérables face à ces événements. On voit aussi que les systèmes d'alerte rapide, de riposte et d'adaptation restent insuffisants, et qu'il faudrait des normes de base en matière de planification urbaine et rurale, de construction et de développement, de gestion de l'environnement.

Ces calamités sont autant de sonnettes d'alarme, que doivent entendre les gouvernements en particulier. Et compte tenu de l'élévation prévisible du niveau de la mer et des conditions climatiques extrêmes associées au changement climatique, il est évident qu'il faudrait s'occuper tout particulièrement des zones côtières et des populations vulnérables qui y vivent. Pratiquement le quart de la population mondiale demeure à moins de 100 km du littoral,

et cette tendance va continuer. L'expérience et le bon sens disent qu'il faut se préparer, surtout au niveau des communautés, qu'il faut mettre en place des systèmes d'alerte, de communication et de riposte qui fonctionnent convenablement. Une bonne planification et des normes de construction appropriées contribueraient à sauver des vies et à réduire les destructions. Pour le Chili, par exemple, il a été dit que le respect de ces normes en milieu urbain a permis de limiter de façon importante le nombre de victimes lors du récent séisme. Il est également indispensable d'adopter et d'appliquer des mesures réglementaires afin d'encadrer les activités qui polluent et dégradent l'environnement côtier et ses capacités à protéger les populations locales contre de nouvelles calamités naturelles.



De l'expérience acquise dans d'autres catastrophes, on voit aussi combien il est utile de pouvoir disposer de données de référence, de systèmes d'information fiables en matière d'aide et de réhabilitation. Le Chili, qui entre maintenant dans la phase de reconstruction, ferait bien de tirer les leçons de ce qui s'est passé ailleurs. Invariablement, ce sont les plus pauvres, les plus démunis de biens matériels (plus invisibles également dans les papiers de l'Administration) qui restent les plus vulnérables pendant et après les catastrophes. Après le tsunami de 2004 dans l'océan Indien, il a été dit que, parmi ceux qui n'avaient pas touché d'indemnisation pour des pertes subies, il y avait des groupes défavorisés comme les vendeuses et transformatrices et les petits pêcheurs.

C'est pour cela que, dans un contexte semblable, la CONAPACH (Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili) demande au gouvernement de prendre en compte les pertes subies cette saison par les personnes qui récoltent des algues ou pêchent en plongée. Elles ont besoin d'une aide, d'une indemnisation pour tenir pendant l'hiver prochain. Il ne faudrait pas indemniser uniquement ceux qui ont perdu le plus d'argent, pour le bateau, le moteur, les engins de capture. L'évaluation du préjudice et de l'indemnisation devrait, au contraire, aller dans le sens d'une certaine justice socio-économique. Ajoutons que les programmes de réhabilitation fonctionnent bien mieux lorsque les communautés et leurs organisations sont pleinement intégrées à la manœuvre.